



## Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

Forum d'information – Compte-rendu

Salle polyvalente de Moulins-en-Tonnerrois  
Mardi 20 septembre 2022



## Sommaire

1. Introduction .....	3
2. Les participants .....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges.....	5
4 Les prochaines étapes .....	23
5 Contacts.....	24

## 1. Introduction

Depuis 2019, les sociétés Velocita énergies et Billas Avenir Energie (BAE) étudient la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois, dans la continuité du parc éolien déjà présent sur le territoire.

L'étape de développement du projet arrive à son terme et le premier volet de la démarche de concertation souhaitée par Velocita énergies et Billas Avenir Energie (BAE) et accompagnée par l'équipe de concertation de Demopolis concertation aussi.

Dans le cadre du développement du projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois, plusieurs événements ont eu lieu :

- Des comités de pilotage des élus et propriétaires exploitants (les mercredi 31 mars 2021, mercredi 6 octobre 2021 et mardi 22 mars 2022),
- 1 atelier de co-construction (le 10 juin 2021),
- Nous vous avons également tenu informés de l'état d'avancement du projet via des lettres d'information, des vidéos pédagogiques et la création d'un site internet,
- Enfin, nous vous avons rencontré ce mardi 20 septembre au cours d'un forum d'information pour vous présenter l'état d'avancement du projet.

Les objectifs de ce forum d'information étaient de :

- Présenter le projet finalisé,
- Présenter les résultats des études,
- Présenter les résultats de la concertation.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés et la synthèse des échanges comprenant les questions et les remarques des participants et les réponses apportées par les développeurs Velocita énergies et Billas Avenir Energie (BAE). Ces éléments sont structurés par thématique.

## 2. Les participants

La session de ce forum d'information a rassemblé une quinzaine de personnes. Les équipes de Velocita énergies, de Billas Avenir Energie (BAE) et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

Velocita énergies, France :

- CANDAMIL Maria, Cheffe de projets

Billas Avenir Energie (BAE), France :

- SENECHAL Caroline, Chargée de projets Énergies Renouvelables

DEMOPOLIS Concertation, France :

- GONZALEZ Mathilde, Consultante
- VIALLE Charline, Cheffe de projets

### 3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants au forum d'information ont eu l'occasion de s'informer sur le projet éolien à l'étude et de découvrir la trame d'implantation des éoliennes par le biais de différentes affiches. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

L'ensemble des supports présentés est consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante : [www.projet-eolien-met.fr](http://www.projet-eolien-met.fr).

### 3.1 Présentation de l'enquête publique

Ce premier support présente le processus de l'enquête publique.



# Mieux comprendre le processus d'enquête publique

Suite à l'instruction du dossier par la Préfecture, et avant la décision préfectorale, une enquête publique est organisée dans le cadre de chaque projet éolien. Découvrez les objectifs, composantes et processus de ce passage obligé.

#### Comment se déroule une enquête publique ?

- Nomination par le Tribunal Administratif d'un commissaire enquêteur indépendant et neutre
- Évaluation de la bonne information du public sur le projet et du processus de concertation mené
- Tenue de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, et organisation de permanence (1 mois)
- Au terme de l'enquête et au vu de l'ensemble des avis reçus, émission d'un avis favorable, favorable avec réserves, ou défavorable

#### Qui participe à l'enquête publique ?

- L'enquête est ouverte à tout le monde
- L'information se fait dans les communes situées dans un rayon réglementaire de 6km autour du site d'implantation

#### Comment participer ?

- Les dates sont communiquées dès publication de l'arrêté de désignation du commissaire enquêteur
- Lors de l'enquête, vous pouvez consulter le dossier du projet (en mairie ou en ligne), poser vos questions au commissaire-enquêteur et formuler vos avis
- Pour participer, plusieurs moyens sont ouverts : par voie postale, par mail, en ligne (via une plateforme dédiée) ou sur papier libre

#### Que se passe-t-il après ?

- Le commissaire enquêteur rend son rapport aux sociétés porteuses du projet sous 1 semaine
- Les sociétés porteuses disposent ensuite de 15 jours pour fournir leur réponse
- Le commissaire enquêteur formule son avis définitif sous 2 semaines
- Suite à l'enquête publique, le Préfet a 3 mois pour rendre son avis

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

**Question d'un participant :** « Qui prend la décision finale du projet ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** C'est le préfet qui prend la décision d'autoriser ou de refuser le projet de construction du parc éolien, après avoir pris connaissance du dossier construit par les développeurs détaillant le projet. Cette décision est prise par voie d'arrêté préfectoral et le préfet peut choisir de fixer des prescriptions complémentaires et compensatoires à ajouter aux réglementations nationales (par exemple imposer des contrôles plus réguliers du parc ou éloigner davantage les éoliennes des habitations).

**Question d'un participant :** « Quand les projets d'énergies renouvelables prendront-ils fin ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Le gouvernement a des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne. Des installations sont encore à prévoir pour augmenter la part de l'énergie éolienne dans le mix énergétique à 23% en 2030.

Le gouvernement vient d'émettre une instruction (le 16/09/2022) pour accélérer le développement des projets d'énergie renouvelable compte tenu du retard de la France par rapport aux objectifs fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour répondre à un besoin urgent de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles importées et assurer la sécurité d'approvisionnement.

## 3.2 Les étapes de développement d'un projet éolien

Cette affiche présente les étapes de développement des projets éoliens.



# Mieux comprendre l'éolien

- 1 IDENTIFICATION DU SITE (6 À 12 MOIS)**
  - > Identification des zones favorables et des capacités de raccordement
  - > Contact avec les élus, les propriétaires et exploitants agricoles
- 2 LA CONCEPTION DU PROJET (18 À 24 MOIS)**
  - > Réalisation des études : écologique, paysagère, acoustique et des vents
  - > Elaboration des études techniques et choix des équipements
  - > Analyse des impacts et définition des mesures FRC
  - > Rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale
- 3 L'INSTRUCTION DU DOSSIER (2 ANS MINIMUM)**
  - > Dépôt de la demande d'autorisation environnementale à la Préfecture
  - > Consultation des services instructeurs de l'Etat et de la CDNPS (Commission départementale nature, sites et paysages)
  - > Organisation d'une enquête publique
  - > Octroi de l'autorisation environnementale et du permis de construire
- 4 LA PHASE CHANTIER (18 À 24 MOIS)**
  - > Contractualisation avec les propriétaires et exploitants
  - > Génie civil
  - > Négociation du contrat de vente d'électricité
  - > Demande de raccordement au réseau électrique
- 5 L'EXPLOITATION DU PARC (20 À 25 ANS)**
  - > Production d'énergie renouvelable
  - > Maintenance via des inspections régulières
  - > Contrôles réguliers de conformité via des études et mesures
- 6 LE DÉMANTÈLEMENT DU LE RÉÉQUIPEMENT (12 À 24 MOIS)**
  - > Démontage des machines et remise en état du site
  - > Recyclage des matériaux
  - > Réalisation d'étude pour un rééquipement du parc (optionnel)

## ZOOM SUR LE DÉMANTÈLEMENT

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont cadrées par la loi française, qui impose :

- LE DÉMONTAGE des éoliennes, des postes et des câbles électriques ;
- L'EXCAVATION complète des fondations jusqu'à la base de leur sonde, à l'exception des évents de génie ;
- LA REMISE EN ETAT du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès ;
- LA REUTILISATION, LE RECYCLAGE, LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

### EN TERMES DE FINANCEMENT :

- A LA CHARGE de l'exploitant du parc éolien,
- 50 000€/éoliennes de puissance inférieure ou égale à 2MW,
- 25 000€ par MW supplémentaire pour toute machine de puissance supérieure à 2MW,
- MISE SOUS SEQUESTRE du montant par le Préfet pour utilisation en cas de défaillance de l'exploitant.

Pour un projet de 6 éoliennes de 2 à 3,6 MW de puissance, les garanties financières sont de 300 000 € (si 2MW) ou de 540 000 € (si 3,6 MW).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Près de 90% de la masse d'une éolienne se recycle !

- Métaux tels que l'acier, le cuivre, la fonte et l'aluminium (38% de l'éolienne) : ENTIEREMENT REDYCLABLES
- Matériaux composites (5% de l'éolienne) : RE VALORISABLES
- Béton (50% de l'éolienne) : ENTIEREMENT REUTILISABLE

Très récemment, IRT Jules Verne et les membres du consortium du projet ZEBRA (Zero Waste Blade ResArch) ont annoncé la réalisation du premier prototype d'une pale d'éolienne recyclable.

La réglementation prévoit des objectifs minimaux de recyclage des composants des éoliennes, qui tendent vers l'implantation d'une technologie réversible. À partir du 1er janvier 2024 tout parc en fin d'exploitation devra recycler 95% de sa masse totale.

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

**Question d'un participant :** « Où en est le projet aujourd'hui ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Le projet sera déposé à la fin du mois d'octobre aux services de l'État, faisant suite à plus de 2 ans de développement. Les délais d'instruction dépendent ensuite des services de l'État mais durent en moyenne entre 1 an et demi et 2 ans. Puis aura lieu une enquête publique, pendant 1 mois et un arrêté préfectoral sur l'autorisation d'exploiter (si accord) environ 3 à 4 mois après l'enquête publique. Ce qui nous amène vers la fin 2024 / début 2025.

**Question d'un participant :** « Quand aura lieu l'enquête publique ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** L'enquête publique aura lieu entre mi-2024 et la fin d'année 2024. Les enquêtes publiques durent environ 1 mois.

**Question d'un participant :** « Qui est le président de Velocita énergies ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Jinhui Luo est Président de Velocita énergies et Éric Caradec est le directeur général de l'entreprise.

Depuis 2016, Velocita énergies fait partie d'Envision Energy, un groupe international qui intervient dans tous les domaines de la transition énergétique : énergies renouvelables, procédés de stockage d'énergie, mobilité durable, réseaux intelligents, solutions digitales de gestion de l'énergie.

**Question d'un participant :** « Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir accès aux données du parc éolien existant ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Les données du parc éolien existant sont détenues par les développeurs de ce parc. Les données ne sont pas échangées entre les développeurs car ce sont des informations de valeur. Vous pouvez ainsi vous rapprocher de l'exploitant du parc pour les lui demander.

**Question d'un participant :** « Est-ce vrai que le parc actuel est un des parcs du département qui produit le moins ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Nous n'avons pas cette information mais nous vous conseillons de vous rapprocher de la DREAL qui pourra vous fournir quelques informations.

### 3.3 Les caractéristiques du projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

Ce support présente pour la première fois la trame d'implantation du projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois.



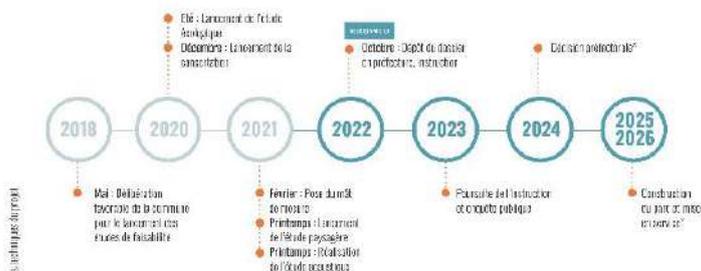
## Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

### Les caractéristiques du projet

Depuis 2019, Velocita Energies et Billas Avenir Energie (BAE) ont décidé d'unir leurs expertises pour développer ensemble le projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois. Découvrez sur ce panneau les informations clés du projet.



### Le calendrier



\* calendrier prévisionnel soumis aux contraintes réglementaires techniques du projet

POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR](http://WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR)



Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

**Question d'un participant :** « Où sont les éoliennes ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Les 6 éoliennes sont placées comme indiqué sur la carte. Il y en a 3 à l'est de la voie de chemin de fer et 3 au sud de la commune de Moulins-en-Tonnerrois, entre la D117 et la voie de chemin de fer.

**Question d'un participant :** « Pourquoi est-on passé de 4 à 6 éoliennes ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Nous indiquions en amont de la réalisation des études un potentiel de 4 à 6 éoliennes, mais cela dépendait des résultats des études et des accords fonciers que nous avons obtenus par la suite. Suite à l'ensemble de ces retours, nous pouvons proposer un parc de 6 éoliennes.

**Question d'un participant :** « Nous rencontrons des soucis pour capter la télévision. Est-ce à cause des éoliennes ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Ce serait étonnant car le parc éolien actuel est en place depuis longtemps. Vous devez contacter monsieur le Maire et lui demander de se rapprocher du développeur du parc éolien, pour lui exposer le problème. S'il s'avère que ce sont bien les éoliennes qui gênent la bonne réception de la télévision, alors l'exploitant prendra à ses frais les travaux pour rétablir la situation et ainsi vous permettre de capter la télévision. Lors des études pour le projet actuel, nous veillons bien à étudier l'emplacement des faisceaux hertzien pour s'assurer de ne pas les couper, et ainsi assurer une réception continue.

**Question d'un participant :** « Pourquoi avons-nous eu la trame d'implantation du projet éolien si tard ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** La trame d'implantation d'un projet éolien ne peut être définie qu'à la toute fin des études. Elle dépend en effet des états initiaux et des études d'impact réalisées. Vous proposer une trame d'implantation plus tôt dans le développement du projet serait aller à l'encontre des principes de développement d'un projet ; celle-ci aurait en effet pu s'avérer erronée au regard des résultats des différentes études.

### 3.4 Présentation des études acoustiques menées sur Moulins-en-Tonnerrois

Cette affiche présente les objectifs et les résultats des études acoustiques et des études de vent de la commune de Moulins-en-Tonnerrois.



# Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

## Les études de faisabilité

### L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

RÉALISÉE PAR ECHO ACOUSTIQUE

#### OBJECTIF

- > Mesurer le bruit résiduel de la zone d'étude du projet
- > Modéliser le bruit par le futur parc éolien
- > Assurer la conformité des machines à la réglementation

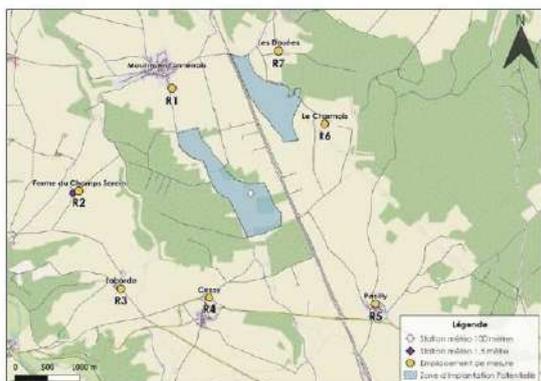
#### MÉTHODOLOGIE

1. Pose de sonomètres (micros) pour mesurer le bruit résiduel (situation actuelle)
2. Modélisation de l'impact acoustique du parc (bruit ambiant futur)
3. Calcul des émergences \*
4. Optimisation du parc (proposition de plan de bridage)
5. Campagne de vérification (une fois le parc construit)

\*La réglementation impose que le niveau sonore avec le parc éolien ne doit pas dépasser l'ancien niveau sonore (sans le parc) de 5 dB le jour et 3 dB la nuit.

#### RÉSULTATS

7 points de mesure



### L'ÉTUDE DE VENT

#### OBJECTIF

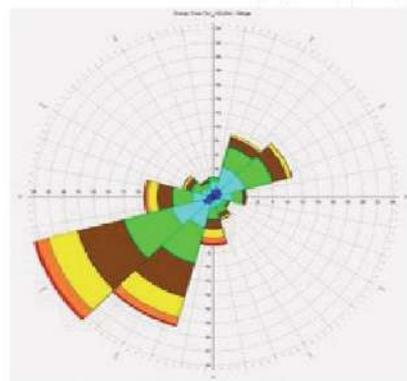
- > Mesurer l'orientation et la vitesse des vents
- > Définir le type d'éoliennes à installer

#### MÉTHODOLOGIE

1. Installation d'un mât de mesure de 100m sur Marbéville, comprenant des anémomètres situés à 100 et 60m, ainsi qu'une girouette
2. Analyse des résultats
3. Identification des modèles de machines adaptés au territoire

#### RÉSULTATS

- Vitesse de vents moyenne de 5,78 m/s, soit 20,80 km/h
- Direction principale des vents : du Sud-Ouest
- Direction secondaire des vents : Nord-Est



Rose des vents issue des données du mât de mesure

POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR](http://WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR)



demopolis concertation

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

**Question d'un participant :** « Quel bruit font les éoliennes ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Nous avons mené des études acoustiques afin de mesurer le bruit actuel de la commune. Bien sûr, pour effectuer ces calculs le bruit du parc éolien actuel et le bruit des TGV ont été enlevés.

La réglementation acoustique française est la plus stricte d'Europe en matière d'éolien. La différence entre le bruit du futur parc et le bruit mesuré sur la commune (en ôtant le parc éolien actuel et le TGV) est limitée à 5 dB le jour et 3 dB la nuit.

**Question d'un participant :** « Concrètement, que représente le bruit d'un parc éolien à 1km ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Le bruit d'une éolienne à 500m est d'environ 35 dB (décibels). À titre de comparaison un réfrigérateur émet un bruit de 35 dB et une conversation à voix basse émet un bruit d'environ 20 dB. L'ensemble des résultats de l'étude acoustique sera disponible et consultable lors de l'enquête publique.

**Question d'un participant :** « Pourquoi entendons-nous le bruit du parc éolien existant ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Le parc éolien actuellement sur votre commune a été érigé en 2016. La réglementation à l'époque n'était pas la même qu'aujourd'hui et l'étude acoustique n'était pas obligatoire. De plus, il y a un problème sur le parc existant. Il devrait être contrôlé prochainement, et l'exploitant du parc pourraient être amené à brider les éoliennes pour diminuer le bruit qu'elles produisent.

**Question d'un participant :** « Quand est-ce que le parc existant sera contrôlé ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Nous n'avons pas cette réponse car nous ne sommes pas en contact direct avec l'exploitant du parc éolien existant.

**Question d'un participant :** « Qu'est-ce que le bridage des éoliennes ? Cela ne réduit pas la rentabilité du projet ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Brider une éolienne consiste à réduire sa puissance acoustique en réduisant la vitesse de rotation des pales, en réduisant leur orientation et leur prise au vent. Le bridage est utilisé afin de réduire, voire d'éviter, les éventuels impacts des éoliennes sur l'acoustique ou bien sur les animaux, tels que les chauves-souris ou les oiseaux. Les paramètres du bridage sont déterminées grâce aux résultats des études acoustiques et écologiques. Le bridage des éoliennes réduit à la marge leur rentabilité. Les projets éoliens restent donc rentables malgré un bridage des machines.

### 3.5 Présentation des études environnementales menée sur Moulins-en-Tonnerrois

Cette affiche présente les objectifs, la méthodologie et les résultats des études environnementales.

# Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

## Les études de faisabilité

### L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

RÉALISÉE PAR ENVOL ENVIRONNEMENT

#### OBJECTIF

- Étudier la zone d'implantation et les potentielles contraintes environnementales
- Identifier, sur au moins 1 cycle biologique complet, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la flore environnante, la faune terrestre, l'avifaune (les oiseaux) et les chiroptères (les chauves-souris)

#### MÉTHODOLOGIE

1. Étude bibliographique du contexte environnemental local
2. Sorties écologiques sur site, par des experts
3. Réalisation de l'état initial de la zone.
4. Définition des impacts
5. Préconisations d'actions et de mesures dans le cadre de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)
6. Contrôles réguliers une fois le parc en service

#### RÉSULTATS

- Enjeu fort attribué à un habitat communautaire de type fourrés au Sud-Est de la zone d'étude située à l'Ouest
- Activité migratoire forte à modérée pour le Milan royal, le Busard St-Martin et l'Édicrinème criard mais absence de couloir migratoire
- Forte activité chiroptérologique en lisière de boisement - éloignement des boisements et bosquets pour privilégier une implantation en culture
- Préconisation d'éloignement des lisières de 100m



## ZOOM SUR LES MESURES ERC

### LES MESURES D'ÉVITEMENT

- Éloignement des éoliennes à plus d'1 km du centre-bourg de Moulins-en-Tonnerrois (suite concertation élus et habitants)
- Réaliser des études géotechniques avant la construction des éoliennes
- Éviter les sites à enjeux environnementaux majeurs
- Éviter les travaux de nuit

### LES MESURES DE RÉDUCTION

- Encadrer l'utilisation des produits polluants et prévenir les phénomènes accidentels
- Optimisation de la date de démarrage des travaux
- Mise en place d'un suivi écologique de chantier
- Mise en place d'un bridage préventif

### LES MESURES DE COMPENSATIONS

- Compensation financière à la Chambre d'Agriculture, suite à la réalisation d'une étude agricole préalable (en cours)

### LES MESURES DE SUIVI

- Mesure de suivi écologique sur l'avifaune, et principalement sur le Milan Noir
- Suivi d'activité des chauves-souris

POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR](http://WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR)



### 3.6 Présentation des études paysagères menée sur Moulins-en-Tonnerrois

Cette affiche présente les résultats des études paysagères et quelques photomontages. Cette affiche était accompagnée d'un livret contenant tous les photomontages réalisés par un bureau d'étude indépendant.

# Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

## Les études de faisabilité

### L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

RÉALISÉE PAR ABIES

#### OBJECTIF

- > Étudier l'insertion paysagère des éoliennes dans le territoire
- > Identifier les points paysagers à préserver

#### MÉTHODOLOGIE

1. Recensement des éléments patrimoniaux et touristiques importants
2. Classement des éléments selon leurs enjeux et analyse des structures du paysage
3. Réalisation de photomontages
4. Préconisations de trames d'implantation

#### RÉSULTATS

- Visibilité faible à modérée pour le bourg de Moulins-en-Tonnerrois et les sites à proximité de la zone
- Visibilité modérée à forte pour les hameaux des Douées et du Channois
- Pas de visibilité ni de co-visibilité depuis/ avec le bourg de Noyers-sur-Sarain
- Préconisation de limitation d'implantation au Nord des deux zones d'implantation pour réduire l'impact visuel local et préconisation d'implantation alignée avec le parc éolien existant
- 46 points de vue de photomontages, dont 5 identifiés en co-construction avec les habitants et élus.
- Amélioration du traitement du poste de livraison pour une meilleure insertion paysagère (identique à celui du parc éolien existant)

DÉCOUVREZ PLUS DE PHOTOMONTAGES DANS LE CARNET À CÔTÉ !



POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJET-EOLIEN-MCT.FR](http://WWW.PROJET-EOLIEN-MCT.FR)



demopolis  
concertation

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

**Question d'un participant :** « Comment sont faits les photomontages ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Les photomontages sont réalisés par un bureau d'étude indépendant.

Ils sont réalisés à environ 2 mètres du sol, ce qui correspond à la hauteur d'une grande personne. Une photo de l'état actuel est prise, à laquelle vient s'ajouter le futur parc éolien, au moyen d'un logiciel spécifique.

### 3.7 Présentation des retombées économiques locales

Cette affiche présente les retombées locales autour du projet éolien.



## Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

### Les retombées locales autour du projet éolien

Dans le cadre d'un projet éolien, les communes bénéficient de différentes retombées :

1. Des loyers pour l'utilisation temporaire de la voirie, notamment pour la phase chantier et lors des opérations.

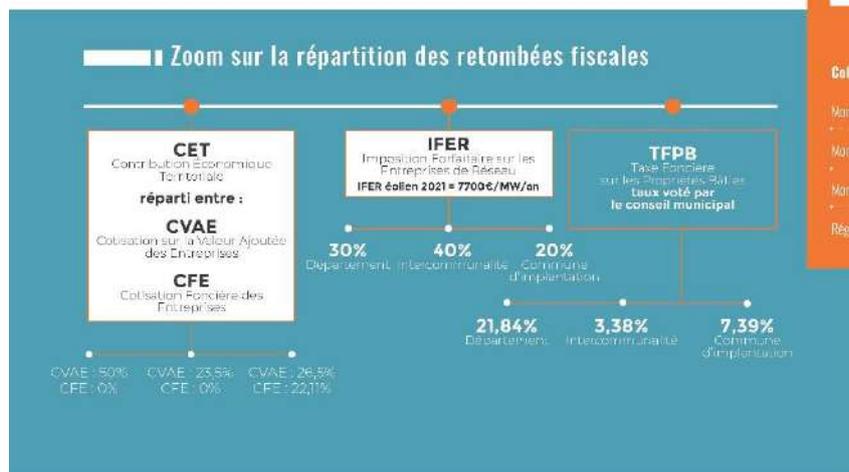
2. Des mesures compensatoires. Elles font partie du dispositif réglementaire ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et sont définies par les bureaux d'études. Elles visent à limiter les impacts du projet sur le territoire.

3. Des mesures d'accompagnement. Elles complètent le dispositif ERC, visent à proposer et accompagner des projets locaux, et sont définies en concertation avec les acteurs locaux.

4. De l'emploi local, avec l'engagement d'entreprises locales pour la construction (10 à 15% de l'investissement) et des emplois pendant le chantier et en phase d'exploitation (maintenance, suivis environnementaux, etc.).

5. Des retombées fiscales, conformément à la réglementation sur les entreprises.

les principales mesures :  
Ecrêtage écologique et acoustique



### Les retombées fiscales pour 6 éoliennes, par an

Collectivités	Montant
Montant pour commune	33 300 € (2 MW) ou 55 500 € (3,6 MW)
Montant Communauté communes	66 600 € (2 MW) ou 101 200 € (3,6 MW)
Montant département	48 100 € (2MW) ou 74 500 € (3,6 MW)
Région Bourgogne-Franche-Comté	10 300 € (2 MW) ou 18 500 € (3,6 MW)

POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR](http://WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR)



Il y a plusieurs erreurs sur cette affiche. L'IFER dans la Communauté de communes du Serein est de 7 820 € et est divisé comme suit :

- 30% pour le département (réglementaire),
- 35% pour la Communauté de communes du Serein,
- 35% pour la commune de Moulins-en-Tonnerrois.

Cela signifie que les chiffres des retombées fiscales pour 6 éoliennes sont erronés. Voici les chiffres corrigés :

- *Montant pour la commune de Moulins-en-Tonnerrois :*
  - 38 000 (2MW)
  - 64 250 (3,6MW)
- *Montant pour la Communauté de commune du Serein :*
  - 62 100 (2MW)
  - 92 750 (3,6MW)
- *Montant pour le département de l'Yonne :*
  - 48 100 € (2MW)
  - 74 500 € (3,6MW)
- *Montant pour la région Bourgogne-Franche-Comté :*
  - 10 300 € (2MW)
  - 18 500 € (3,6MW)

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

**Question d'un participant :** « Quelles sont les compensations de Moulins-en-Tonnerrois ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** La commune de Moulins-en-Tonnerrois reçoit des compensations de 2 sortes :

- Les retombées fiscales sont définies en fonction du nombre de MW des éoliennes, c'est-à-dire en fonction de la puissance des machines. Si les éoliennes installées sont de 2MW, alors la commune touchera 38 000 € par an tandis que si elles sont de 3,6 MW, elle touchera 64 250 € par an environ.
- Les mesures d'accompagnement sont également financées par les développeurs du parc éolien à hauteur de 120 000 € pour le financement de projets choisis par la commune, en lien avec la transition énergétique, l'embellissement du village ou encore la préservation du patrimoine

**Question d'un participant :** « Pourquoi les habitants de Moulins-en-Tonnerrois ne voient-ils pas leur facture d'électricité diminuer avec l'arrivée du parc éolien ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Aujourd'hui un producteur éolien est obligé de revendre son électricité à ENEDIS donc sur le réseau national avec les prix nationaux pratiqués pour la revente aux particuliers que vous soyez proche ou loin d'un parc éolien.

**Question d'un participant :** « Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas négocié le prix de l'électricité ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Voir la réponse à la question précédente. La commune n'est pas en position de négocier le prix de l'électricité avec ENEDIS/EDF. Ce n'est pas une disposition prévue par la loi.



**Question d'un participant :** « Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas négocié davantage de retombées pour la commune ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Les retombées fiscales de la commune sont des dispositifs légaux. La répartition de l'IFER a déjà été négociée avec la Communauté de Communes qui a revu la répartition pour que la commune touche 35% de cette taxe contre 20% prévu par la loi.

### 3.8 La démarche de concertation et les mesures co-construites et retenues par les développeurs

Cette affiche présente la démarche de concertation menée par les développeurs Velocita énergies et Billas Avenir Energie (BAE) et l'entreprise Demopolis concertation. Elle présente également les quatre mesures co-construites et retenues par les développeurs.



## Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

### La démarche de concertation

Convaincues de l'importance de co-construire un projet avec le territoire, Velocita Energies et BAE ont lancé une démarche de concertation fin 2020. Celle-ci visait à échanger régulièrement ensemble et répondre à vos questions, à vous associer aux étapes clés du projet pour le co-construire, enfin à vous informer des avancées du projet.

### Retour en images sur la démarche



**Etape 1 :** L'étude des perceptions. De septembre à novembre 2020, rencontre avec les acteurs locaux pour mieux comprendre les enjeux du territoire et recueillir les questions et avis.



**Etape 2 :** La co-construction du projet. Au travers de 3 ateliers de co-construction et de 2 comités dédiés aux élus, le projet a évolué en accord avec les attentes locales. Entre les événements, des séances de porte-à-porte ont permis de garder le lien.



**Etape 3 :** La communication du projet. Prochainement déposé en Préfecture, le projet vous est présenté via cette ex-position ! La communication s'est également mise en œuvre tout au long de la démarche via des lettres d'information, des newsletters, des vidéos pédagogiques et un site Internet dédié.

### Quels sont les résultats de la démarche ?

- 100% de riverains informés
- Une 15<sup>ème</sup> de personnes participant activement aux événements
- Une étude paysagère enrichie via l'identification de points de prise de vue de photomontages
- Une trame d'implantation co-construite
- Des mesures d'accompagnement travaillées en collectif

### Zoom sur les mesures co-construites et retenues par les développeurs

- Priorité n°1 :** La plantation de haies, d'arbres fruitiers et autres essences favorisant la biodiversité.
- Priorité n°2 :** L'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique au centre de la commune.
- Priorité n°3 :** L'installation de nichoirs, adaptés à l'avifaune locale.
- Priorité n°4 :** Une aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

*Le montant des mesures d'accompagnement est de 20 000 € par éolienne, soit 120 000 € pour le projet de Moulins-en-Tonnerrois.*

POUR PLUS D'INFORMATION : [WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR](http://WWW.PROJET-EOLIEN-MET.FR)





Voici les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

**Question d'un participant :** « Pourquoi la commune de Sancy n'est-elle pas informée du projet ? »

**Réponse de Velocita énergies et BAE :** Les élus de Sancy n'ont pas souhaité être tenus informés de l'avancement du projet de la commune de Moulins-en-Tonnerrois.

## 4 Les prochaines étapes

### Dépôt du dossier en préfecture

Le dossier du projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois développé par les entreprises Velocita Énergies et Billas Avenir Energie (BAE) sera déposé aux services de l'État (services instructeurs) **fin octobre 2022**.

L'instruction du dossier en préfecture dure entre 1 an et demi et 2 ans. Vous serez avertis des suites du dossier lors de l'enquête publique, courant 2024.

Pour retrouver toutes les informations sur le projet rendez-vous sur le site Internet : [www.projet-eolien-met.fr](http://www.projet-eolien-met.fr)

Vous pouvez également contacter les cheffes de projet si vous avez la moindre question.

## 5 Contacts

### Velocita énergies

CANDAMIL Maria

Mail : [MCandamil@velocitaenergies.fr](mailto:MCandamil@velocitaenergies.fr)

Tel : 06 48 26 37 57

### Billas Avenir Energie (BAE)

SENECHAL Caroline

Mail : [c.senechal@bae-energie.com](mailto:c.senechal@bae-energie.com)

Tel : 06 68 65 42 34

Ou rendez-vous sur le site Internet du projet :

[www.projet-eolien-met.fr](http://www.projet-eolien-met.fr)